

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, le 6 mai 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 6 mai 2019, à 20h30, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

M Yanick Baillargeon, maire
M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Katia Duchesne, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Serge Allard, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2019
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Présentation et acceptation des états financiers 2018
 - 5.3 Avis de motion et dépôt du règlement 2019-002 intitulé «Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt et des dépenses de 1 297 255\$ admissibles a une subvention »
 - 5.4 Avis de motion et dépôt du règlement 2019-003 intitulé «Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est»
 - 5.5 Taxe d'accise sur l'essence : Utilisation du 20% pour la réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Dépôt du rapport annuel de gestion de la politique de gestion contractuelle

- 8.2 Amendement résolution 2017-12-270 intitulée « Amendement résolution 2016-06-089 intitulée « Reconnaissance des comités, en vertu de l'article 82 du Code municipal » »
- 8.3 Autorisation d'achat terrain lot 4 595 114
- 8.4 Lots 4 595 368 et 4 595 366 : Autorisation d'application de l'entente
- 8.5 Réfection site Web : Attribution du mandat

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Présentation et acceptation du plan municipal des mesures d'urgence

10. VOIRIE

- 10.1 Autorisation d'appel d'offres public pour le projet de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est
- 10.2 Autorisation de paiement pour le surplus de sel déglaçant pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2018-2019

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Autorisation de raccordement d'une partie du réseau d'égout Quartier des Pionniers
- 11.2 Plan de gestion des actifs : Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour l'auscultation par caméra du réseau d'égout

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Résolution de soutien à l'allaitement maternel

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Offre de vente par enchère : Partie du lot 6 268 257
- 13.2 Lot 5 326 861 :
 - 13.2.1 Autorisation de vente
 - 13.2.2 Autorisation d'émission d'un permis de construction
- 13.3 Location de terrain en zone industrielle

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Coordonnatrice des loisirs : Autorisation d'embauche
- 14.2 Motion de félicitations pour la Chasse aux cocos

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Résolution d'appui à Alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Diffusion émission « Fièremment d'ici » sur les ondes de MaTV

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2019-05-064

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 8 avril 2019 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le 8 avril, j'ai participé à une rencontre en lien avec les sentiers avec Produits Forestiers Résolu. En soirée, j'ai présidé le comité plénier et la séance publique du conseil municipal. Le 9 avril, j'ai participé au conseil de la MRC Domaine-du-Roy et également à une rencontre avec le ministère des Ressources naturelles en lien avec la coupe de bois dans le secteur de la montagne à Ouellet. Le 10 avril, j'ai participé à un colloque de travail présenté par Cain Lamarre sur l'emploi. En soirée, j'ai participé à la rencontre de la Fabrique pour la réfection de la toiture de l'église. Le 18 avril, j'ai participé au déjeune-don de la Cité Étudiante de Roberval. Le 23 avril, j'ai participé au plénier de la MRC Domaine-du-Roy et, en soirée, à l'assemblée générale annuelle et à un conseil d'administration de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. Le 26 avril, j'ai participé à la Foire commerciale de Normandin. Le 29 avril, j'ai participé à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins. Le 30 avril, j'ai participé à une rencontre thématique sur l'emploi à la MRC Domaine-du-Roy. Le 1^e mai, j'ai participé à une rencontre du comité de sécurité publique de la MRC Domaine-du-Roy. Le 2 avril, j'ai participé à une rencontre d'Alliance forêt boréale. Le 5 avril, j'ai participé au brunch de l'Union des producteurs agricoles.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'avril selon leurs différents domaines d'intervention.

Pierre-Paul Lalancette a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et à l'assemblée générale annuelle du Rallye des Loups.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré, de la Résidence Dorée, de la Fabrique et aux rencontres du conseil.

Michel Simard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée, à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration de la CADLD et à l'assemblée générale annuelle du Rallye des Loups.

Serge Allard a participé à une rencontre du Centre des loisirs et à la rencontre de la Fabrique.

Katia Duchesne a participé à une rencontre du comité d'embellissement et à l'assemblée générale annuelle et à un conseil d'administration de la CADLD.

Yoland Bau a participé à une rencontre avec l'Association forestière pour la journée de l'arbre, à une rencontre avec le ministère des Ressources naturelles pour le dossier de la montagne à Ouellet, à la rencontre annuelle de la Société sylvicole de Chambord et à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration de la CADLD.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux

membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2019-05-066
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'avril de la Municipalité au montant de 243 120.69\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2
RÉSOLUTION 2019-05-067
PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Monsieur Marc Lévesque de Raymond Chabot Grant Thornton présente les états financiers consolidés 2018.

Le maire fait rapport sur les états financiers consolidés 2018.

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte les états financiers consolidés 2018 tel que présentés par Raymond Chabot Grant Thornton et préparé par l'administration municipale.

POINT 5.3
RÉSOLUTION 2019-05-068
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2019-002 INTITULÉ « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt et des dépenses de 1 297 255\$ admissibles à une subvention »

Avis de motion est donné par Serge Allard que lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt et des dépenses de 1 297 255\$ admissibles à une subvention sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 5.4
RÉSOLUTION 2019-05-069
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2019-003 INTITULÉ « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est et autorisant un emprunt et des dépenses de 702 191\$ »

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est et autorisant un emprunt et des dépenses de 702 191\$ sera adopté. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 5.5
RÉSOLUTION 2019-05-070
TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE : UTILISATION DU 20% POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DES PINS ET DE L'AVENUE DES CHAMPS EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a eu la confirmation officielle des paramètres financiers pour l'entente administrative du fonds de la taxe sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE les modalités prévues pour l'utilisation de la taxe sur l'essence offre la possibilité d'utiliser 20% de la somme pour réaliser des travaux admissibles de son choix;

CONSIDÉRANT QUE l'admissibilité des dépenses est à partir du 1^e janvier 2019;

CONSIDÉRANT le projet de règlement d'emprunt 2019-003 concernant les travaux de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'utilisation de 20% de la taxe d'accise sur l'essence soit la somme de 165 000\$ pour les travaux de réfection projetés pour la rue des Pins et l'avenue des Champs Est.

POINT 6.0

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE D'AVRIL 2019

Le résumé de la correspondance du mois d'avril est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une enseignante et son élève viennent présenter un projet municipal élaboré dans le cadre d'un projet scolaire. Le jeune fait la lecture de son exposé qui demande l'implantation d'un deck hockey dans le complexe sportif pour la saison estivale. Le maire informe les intervenants que le sujet sera discuté et analysé par les membres du conseil.

POINT 8.1

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Le maire dépose le rapport faisant état des actions posées afin de se conformer à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité au cours de l'année 2018.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2019-05-071

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2017-12-270 INTITULÉE « Amendement résolution 2016-06-089 intitulée « Reconnaissance des comités, en vertu de l'article 82 du Code municipal » »

CONSIDÉRANT la résolution 2017-12-270 intitulée « Amendement résolution 2016-06-089 intitulée « Reconnaissance des comités, en vertu de l'article 82 du Code municipal » »;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution nommait les représentants municipaux sur les différents comités rémunérés;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers inc. a procédé à des changements sur ses règlements généraux lors de la dernière assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT QUE lesdits changements impliquent qu'un seul représentant municipal peut siéger sur le conseil d'administration de la Corporation du Moulin des Pionniers inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de modifier la résolution nommant les représentants municipaux sur les comités rémunérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution

2017-12-270 intitulée « Amendement résolution 2016-06-089 intitulée « Reconnaissance des comités, en vertu de l'article 82 du Code municipal » » comme suit :

- Enlever le nom de Michel Simard dans la section « Moulin des Pionniers/Gestion du site patrimonial et culturel ».

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2019-05-072

AUTORISATION D'ACHAT DE TERRAIN LOT 4 595 114

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. pour la vente du terrain lot 4 595 114 et que cette dernière n'a reçu aucune offre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une offre d'achat de 10 000\$ pour ledit terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée a été acceptée par la Corporation du Moulin des Pionniers inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat de lot 4 595 114 pour la somme de 10 000\$ selon l'offre d'achat déposée à la Corporation du Moulin des Pionniers inc. Les sommes seront prises dans les surplus non-affectés. Le maire et la direction générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2019-05-073

LOTS 4 595 368 & 4 595 366 : AUTORISATION D'APPLICATION DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Guylain Hébert, Aurélien Lamontagne et la Municipalité de la Paroisse de La Doré;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-06-125;

CONSIDÉRANT le projet préparé par Me Patricia Desmeules, notaire dans lequel le projet de la Municipalité de la Paroisse de La Doré intervient afin de respecter ses engagements pris dans une entente sous seing privé datée du 29 mai 2018 lequel projet concerne l'immeuble situé au 5071, 5073, rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré se dit satisfaite dudit projet de contrat préparé par Me Patricia Desmeules, notaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'application de l'entente intervenue entre Guylain Hébert, Aurélien Lamontagne et la Municipalité de la Paroisse de La Doré. Le maire et la direction générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2019-05-074

RÉFECTION SITE WEB : ATTRIBUTION DU MANDAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmise à quatre soumissionnaires;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

CONSIDÉRANT QUE toutes les propositions reçues ont été analysées par l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la firme Echinox, et ce, pour la somme de 9 260\$, plus les taxes applicables pour la refonte complète

du site Web municipal. Les sommes seront prises dans le budget d'immobilisations pour 5 000\$ et le montant de la différence sera affecté au budget de fonctionnement, volet administration générale.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2019-05-075

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PLAN MUNICIPAL DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT l'obligation de toutes municipalités de détenir un plan municipal des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT le regroupement des services incendie avec la Ville de Saint-Félicien et la Municipalité de Saint-Prime;

CONSIDÉRANT QU'un Guide d'intervention de gestion des risques en cas de sinistre conjoint sera présenté et accepté prochainement;

CONSIDÉRANT le projet de Plan municipal des mesures d'urgence proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le Plan municipal des mesures d'urgence tel que présenté.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2019-05-076

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DES PINS ET DE L'AVENUE DES CHAMPS EST

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux est planifié pour 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà tous les devis nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la directrice générale à procéder à des appels d'offres pour la réalisation du projet de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est;
- autorise la directrice générale à accorder le mandat de réalisation pour le projet de réfection de la rue des Pins et de l'avenue des Champs Est à la firme ayant présenté une proposition conforme et qui sera recommandée par Stantec.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2019-05-077

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SURPLUS DE SEL DÉGLAÇANT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE l'hiver 2018-2019 a commencé plus tôt qu'à l'habitude soit vers le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur responsable de l'entretien des chemins a dû faire beaucoup plus de sorties afin d'assurer une sécurité optimale aux usagers des routes, rues et chemins;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a dû effectuer de 25% à 30% plus d'heures de machinerie en raison des conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'hiver 2018-2019 a été en général plus difficile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement de 8 800\$, plus les taxes applicables, pour le surplus de sel déglaçant utilisé durant l'hiver 2018-2019.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2019-05-078

AUTORISATION DE RACCORDEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUT
QUARTIER DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE sous peu, quatre (4) propriétés seront implantées dans le Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout est prévu pour seulement quatre (4) propriétés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE d'autres terrains sont destinés à la revente dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le raccordement d'une partie du réseau d'égout dans le Quartier des Pionniers, et ce, pour une somme estimée à 31 065\$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises dans le fonds de roulement et seront amorties sur 5 ans.

POINT 11.2

RÉSOLUTION 2019-05-079

PLAN DE GESTION DES ACTIFS : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION POUR L'AUSCULTATION PAR CAMÉRA DU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT le plan d'intervention pour les travaux admissibles aux subventions en lien avec la taxe d'accise sur l'essence;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère pour l'élaboration du plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'administration municipale à procéder à des appels d'offres sur invitation pour l'auscultation par caméra du réseau d'égout. La directrice générale est autorisée à accorder le mandat selon la politique en vigueur.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2019-05-080

RÉSOLUTION DE SOUTIEN À L'ALLAITEMENT MATERNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré appuie la charte régionale sur les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés;

CONSIDÉRANT QU'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribuent au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

CONSIDÉRANT QU'allaiter en public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Cour suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux mères d'allaiter ailleurs que dans les espaces publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré s'engage à :

1. prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux;
2. identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir;
3. rendre disponible ou aménager, lorsque possible, un espace famille dans les édifices publics pour offrir un endroit confortable aux femmes qui allaitent et leur famille;
4. intégrer aux politiques existantes l'engagement de la Municipalité à soutenir l'allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cet engagement tant aux gestionnaires et au personnel qu'à la population.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2019-05-081

OFFRE DE VENTE PAR ENCHÈRE : PARTIE DU LOT 6 268 257

CONSIDÉRANT QUE par le contrat 24-140-637, la Municipalité de la Paroisse de La Doré est devenue propriétaire des lots 6 268 257 & 6 268 258;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir d'une partie du lot 6 268 257, avec les bâtisses dessus construites et d'une superficie d'environ 30 mètres par 45 mètres pour une superficie totale d'environ 1 400 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la vente, selon les conditions ci-après exposées, d'une partie du lot 6 268 257, avec les bâtisses dessus construites, par enchère avec comme mise minimale de 10 000\$;
- autorise l'administration municipale à procéder à un appel d'offre par enchère pour la vente dudit immeuble, selon les conditions suivantes :
 - Toute offre doit être présentée sur le formulaire prévu à cet effet, disponible à l'hôtel de ville;
 - La date limite de réception des offres, lesquelles doivent être produites sous pli cacheté, est fixée au 7 juin à 11h;
 - L'ouverture des offres est prévue pour le 7 juin à 11h à la salle de rencontre de l'hôtel de ville;
 - Les taxes applicables seront à la charge de l'acquéreur;
 - Les frais de contrat, les frais de notaire, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à la charge de l'acquéreur;
 - Le contrat d'achat devra être signé dans un délai maximum de 30 jours suivant l'adjudication;
 - L'acquéreur devra présenter projet de rénovations intérieures et extérieurs à la satisfaction de la Municipalité ou accepter le projet de rénovations extérieurs fourni par la Municipalité, et ce, dans un délai de 30 jours suivant la signature du contrat de vente à défaut, la vente sera résolue, conformément à une clause résolutoire inscrite à cet effet dans l'acte de vente;
 - L'acquéreur devra réaliser le projet de rénovations intérieures et extérieurs tel qu'accepté par la Municipalité, et ce, dans un délai de 6 mois suivant l'acceptation du projet, à défaut, la vente sera résolue, conformément à une clause résolutoire inscrite à cet effet dans l'acte de vente;

- La vente est effectuée sans garantie légale, aux risques et péril de l'acquéreur;
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 13.2.1

RÉSOLUTION 2019-05-082

LOT 5 326 861 : AUTORISATION DE VENTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser le développement du Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de madame Mélissa Jeanrie et monsieur Donovan Coulombe reçue le 25 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 5 326 861 à madame Mélissa Jeanrie et monsieur Donovan Coulombe, et ce, au prix de 6 500\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 30 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;
- l'acquéreur a l'obligation de construction d'une résidence dans les 12 mois suivant la date de la signature du contrat;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- à défaut de construire dans le délai convenu, l'obligation sera substituée par le paiement de 5.92\$ le mètre carré moins le prix payé à défaut de quoi le terrain reviendra de droit à la Municipalité et les frais de transfert seront à la charge de l'acquéreur ;
- la nouvelle propriété devra respecter le règlement du Plan d'implantation et d'intégration architecturale de ce secteur;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents.

POINT 13.2.2

RÉSOLUTION 2019-05-083

LOT 5 326 861 : AUTORISATION D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU et le mandat de ce comité en regard du processus d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le respect des critères de construction du PIIA règlement #2012-007 a été évalué par les membres du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation municipale pour l'émission de chacun des permis de construction dans un secteur visé par un PIIA soit le Quartier des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'émission du permis de construction dans le secteur PIIA Quartier des Pionniers sur le lot 5 326 861 avec les obligations suivantes :

- les poteaux et baratins des galeries devront privilégier une facture traditionnelle;
- le style des fenêtres de la façade devra avoir l'aspect d'une fenêtre à guillotine.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2019-05-084

LOCATION DE TERRAIN EN ZONE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT l'offre de location de monsieur Angelo Roseberry pour une partie du lot 4 594 729;

CONSIDÉRANT QUE ladite partie de lot n'est pas utilisée;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation proposée par le demandeur ne nuit en rien à la vente de ladite partie de lot, advenant le cas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la location d'une partie du lot 4 594 729, et ce, pour la somme de 927\$ annuellement, plus les taxes applicables, à monsieur Angelo Roseberry selon les conditions suivantes :

- à la fin de la location, le terrain devra être remis dans son état actuel;
- l'utilisation dudit terrain ne doit pas causer d'inconvénients aux résidents avoisinants;
- la période de location est du 1^e juin 2019 au 31 mai 2020;
- l'autorisation de location est renouvelable annuellement à moins d'un avis contraire de l'une ou l'autre des parties, et ce, dans un délai de 30 jours avant le renouvellement;
- les frais d'accès hivernal sont à la charge du locataire;
- advenant le cas que le locataire désirerait faire l'acquisition de ladite partie de terrain d'ici 2 ans, la Municipalité créditera au prix d'achat 50% des coûts de location payés à la date du contrat ;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires, s'il y a lieu.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2019-05-085

COORDONNATRICE DES LOISIRS : AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le poste de Coordonnatrice des loisirs est vacant;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié par l'administration municipale;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures répondant aux critères ont été rencontrées avec la collaboration d'une ressource externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte la candidature de madame Maryse Paradis et autorise l'administration municipale à procéder à son embauche, le tout selon la convention collective en vigueur et les négociations intervenues entre les parties.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2019-05-086

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LA CHASSE AUX COCOS

Une motion de félicitations est présentée par Katia Duchesne aux organisatrices de la chasse aux cocos de la Maison des Jeunes qui a eu lieu le 17 avril dernier. Cette activité a remporté un très grand succès auprès de la population locale et même extérieure. Une idée innovatrice qui démontre le dynamisme de la Maison des Jeunes.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2019-05-087

RÉSOLUTION D'APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a reconnu à la suite du Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean que «la forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région»;

CONSIDÉRANT QUE la structure économique de 23 municipalités sur les 49 de la région dépend principalement de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région du SLSJ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré supporte Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à:

- Procéder à un inventaire des populations de caribou forestier dans la forêt aménagée du Saguenay–Lac-Saint-Jean et rendre disponibles ces résultats;
- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

POINT 16.1

DIFFUSION ÉMISSION « Fièrement d'ici » SUR LES ONDES DE MATV

Le maire informe la population qu'une émission de promotion de la Municipalité a été produite en collaboration avec Ma TV et qu'elle sera diffusée prochainement sur les ondes. Il demande à la population de surveiller la page Facebook municipale pour les informations de diffusion.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2019-05-088

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h15, il est proposé par Katia Duchesne de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale